



À:

Ce message a été envoyé avec une importa... 



Madame,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme que l'infraction qui avait pour objet "travaux sans permis au niveau du palier du premier étage" est éteinte étant donné que le volume construit sur le palier a été retiré.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que la finition des travaux n'est pas optimale et qu'il serait opportun de réaliser une finition en bonne et due forme.

Cordialement,

